

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juillet 2026 à 18 heures 30

Présents : Valérie ANDRÉ, Raymond VAGNON, Christophe POLAUD, Audrey SARZIER (arrivée à 18h38), Chantal COSTERG, Yves CIALDELLA, Erick MONTAGNE, Isabelle PEPIN, Virginie MICCICHE, Eddie DALLEMAGNE, Yann BERNARD -BRET (arrivé à 18h56), Caroline MADELON, Bernard PERROUSE, Isabelle CALICHARANE, Nicolas DESBOIS, Charlene MARTIN-PITOT.

Excusés : Françoise HERRAULT (pouvoir à Yves CIALDELLA), Alexandrine DUFFOURD (pouvoir à Audrey SARZIER) Christian ETIENNE (pouvoir à Valérie ANDRÉ)

Absents :

Secrétaire de séance : Virginie MICCICHE

Madame le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour l'autorisation de passage de canalisations et réseaux sous la voirie communale pour les travaux de Mme NOËL.

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abs. : 0

1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 05 JUIN 2026.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026, adressé aux membres du conseil le 5 juin 2026 et affiché le 6 juin 2026 est adopté.

Vote Pour : 17 Contre : 0 Abs. : 0

Présentation du projet réseau chaleur par le prestataire FORESTENER : rappel des enjeux notamment écologiques, des bâtiments concernés et de la chaufferie. Explication sur le retard de planning et démarrage des travaux en septembre. Une réunion publique est confirmée le vendredi 4 septembre à 18h pour présenter le projet aux habitants avant le démarrage des travaux.

Présentation du projet immobilier de l'OAP du Lorissol par le promoteur et son architecte : rappel et présentation du nombre de bâtiments et de logements, avec les surfaces, les intégrations paysagères. Une réunion publique est également prévue le vendredi 4 septembre à 19h pour présenter le projet aux habitants avant la commercialisation des logements (11 en location, 28 en accession). Le projet devrait démarrer à l'été 2027.

2 DELIBERATIONS.

Administration générale

1. Conventions de participation des frais de fonctionnement de la classe ULIS et des gymnases utilisés par le collège la Forêt.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions avec la commune de Saint-Genix-les-Villages pour la classe ULIS et l'utilisation des gymnases par les élèves du collège « La Forêt » de l'année scolaire 2025/2026.

Quatre élèves demeurant à Domessin fréquentent la Classe ULIS de Saint-Genix-les-Villages, il convient donc de participer aux frais de fonctionnement par une contribution forfaitaire de 685.35 € par élève soit 2741.40 € pour l'année scolaire 2025/2026.

La convention concernant l'utilisation des gymnases par les élèves du collège « La Forêt » prévoit un forfait de 120.45€ par enfant résidant à Domessin. La participation pour l'utilisation du gymnase de St Genix pour l'année scolaire 2025/2026 est de 7949.70 € pour 66 élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **avec 19 voix pour**

- **ADOpte** la convention de participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS pour l'année scolaire 2025/2026 par une contribution de 2741.40 €,

- **ADOpte** la convention de participation aux frais de fonctionnement des gymnases de Saint-Genix-les-Villages pour l'année scolaire 2025/2026 pour montant global de 7949.70 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer lesdites conventions.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abs. : 0

2. Convention de location de matériel avec le SMAPS.

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que le SMAPS s'est équipé de matériel dédié à l'organisation de spectacles afin de le mettre à disposition des communes qui organisent des manifestations. Dans notre cas, le SMAPS se propose de mettre à disposition le kit lumière pour l'organisation du marché nocturne, du 23 au 24 juillet 2026, afin de permettre l'éclairage de tous les exposants.

La contribution financière est de 30€.

Madame le Maire propose de passer la convention de location de ce matériel avec le SMAPS pour le bon déroulement de la manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **avec 19 voix pour**

- **ADOpte** la convention de location du kit lumière pour un montant de 30€.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abs. : 0

3. Modification du tableau des emplois communaux

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la grille des emplois communaux approuvée lors de la séance du 2 mars 2026.

Elle rappelle également le départ au 1^{er} septembre de l'agent en charge de la médiathèque de Domessin par voie de mutation, et le recrutement de sa remplaçante, qui est déjà titulaire d'un poste à temps non complet dans une commune voisine.

L'agent recruté occupe un grade d'adjoint territorial du patrimoine, en adéquation avec les missions de responsable de la médiathèque. Il est donc proposé de supprimer le poste permanent à temps non complet d'adjoint technique principal 2^{ème} classe de 19h/ semaine pour créer un poste permanent à temps non complet d'adjoint territorial du patrimoine de 15h/semaine (les heures dédiées à l'entretien seront confiées à un autre adjoint technique).

Aujourd'hui, il convient de modifier le tableau des emplois communaux.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, **avec 19 voix pour**, à compter du 1^{er} septembre 2026 les modifications suivantes :

- ⇒ la suppression du poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 19h00 par semaine,
- ⇒ la création d'un poste d'Agent territorial du patrimoine à 15h00 par semaine,
- ⇒ La modification du tableau des emplois présentés en annexe.

ANNEXE

TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Types Emplois	nbre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
<u>Service Administratif</u>		
Secrétaire de mairie < 2000 hab.	1	Cadre d'emplois des Attachés Grade : Attaché
Service urbanisme, élections, état civil, comptabilité et gestion courante	1 1	Cadre d'emplois des Adjointes Administratifs Grade : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe Grade : Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe
<u>Services Techniques</u>		
Suivi technique du patrimoine communal	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques Grade : Agent de maîtrise territorial
Entretien des bâtiments (<i>petits travaux</i>), de la voirie (<i>réfection</i>) et des terrains	1 1	Grade : Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe Grade : Adjoint Technique
<u>Service Scolaire</u>		
Coordination des services périscolaires (restauration, garderie) - animation - communication mairie	1	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques Grade : Agent de maîtrise territorial
Services périscolaires (restauration, garderie) - entretien des locaux	1	Grade : Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
Agents chargés d'aider dans les classes - entretien des locaux	3	Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles Grade : ATSEM Principal 1^{ère} classe
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
<u>Service Scolaire</u>		
Services périscolaires (restauration, garderie) - entretien des locaux	1	Grade : Adjoint Technique 22 H 00/semaine
Services périscolaires (restauration, garderie) - entretien des locaux	1	Grade : Adjoint Technique 20 H 00/semaine
Gestion espace culturel	1	Grade : Adjoint territorial du patrimoine 15 H 00/semaine

TABLEAU DES EMPLOIS VACANTS

Service administratif

Secrétaire de mairie < 2000 hab. 1 Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abs. : 0

Nicolas DESBOIS demande si ce recrutement aura un impact sur le budget : ce n'est pas le cas, les indices des deux agents sont équivalents donc le budget reste identique.

4. Emprunt relais pour la rénovation de l'école élémentaire.

Madame le Maire rappelle que pour financer les travaux de rénovation énergétique et fonctionnelle de l'école, un premier emprunt d'un montant de 1 650 000 € a été pris fin 2025, pour 25 ans. Un deuxième emprunt devait être pris ultérieurement pour rembourser à court terme le montant final des subventions et de la FCTVA. (prévu au budget 2026)

Ayant désormais reçu le montant des subventions suivantes : 240 000€ DETR, 150 000€ Fond Vert, 170 000€ région et 240 000€ département, avec le FCTVA à N+2, il convient de contracter un emprunt relais de 1 225 000€ remboursable en 3 ans maximum avec les recettes annoncées ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions ci-dessous faites par le Crédit Agricole des Savoie, la Caisse d'Epargne et le Crédit mutuel, (la Caisse des Dépôts et la Société Générale n'ayant pas donnée de suite à ce dossier) et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **avec 19 voix pour**,

	Montant prêté	Taux 3 ans		Coût crédit 3 ans	Remboursement anticipé	Frais dossier
CAISSE D'EPARGNE	1 225 000 €	3,58%	3 ans	131 565€	Total ou partiel avec préavis sans indemnité	1 225€
CREDIT AGRICOLE des savoie	1 225 000 €	3,61%	2 ans +1	Non transmis	Total ou partiel avec préavis sans indemnité	1 225€
CREDIT MUTUEL	1 225 000 €	3,67%	3 ans	134 872.56€	Total ou partiel avec préavis sans indemnité	1 837 €

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, un emprunt d'un montant de 1.225.000 € prévu au budget 2026, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du financement : 1 225 000€

Taux d'intérêt fixe : 3,58 %

Base de calcul des intérêts : 30/360

Durée totale en nombre d'échéances : 36 mois

Amortissement : In fine

Périodicité : trimestrielle

Mise à disposition des fonds : sous 3 mois après signature des contrats

Frais de dossier : 0.10% du montant financé

Remboursement anticipé : total ou partiel, possible à tout moment avec un préavis et sans indemnité.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tout pouvoir à cet effet.

Vote Pour : 19 Contre : 0 Abs. : 0

5. Autorisation de passage de réseaux sous voirie communale avec Mme NOËL.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la demande d'urbanisme accordée pour la transformation d'une grange en habitation, sur les parcelles B 215, 1550, 2394 et l'autorisation de passage de canalisation des eaux usées accordée le 21 mai 2026.

La propriétaire, Valérie NOËL, complète sa demande pour le passage de l'alimentation en eau potable, des réseaux de télécommunications et d'électricité.

Il est proposé de signer cette convention d'occupation de la dépendance domaniale pour un an, renouvelable par tacite reconduction, sur une durée maximum de vingt ans, avec Madame Valérie NOËL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **avec 19 voix pour**

- **AUTORISE** le passage de l'alimentation en eau potable et des réseaux de télécommunications et d'électricité de Madame Valérie NOËL sur la parcelle B 1395 appartenant à la commune.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent.

Vote Pour : 19

Contre : 0

Abs. : 0

3 INFORMATIONS DU MAIRE

Divers :

- Commission prévention sécurité du 23 juin 2026 : renouvellement des membres référents pour le mandat, avec rappel de leur rôle et missions (manque un référent secteur Gubin). Attention particulière aux personnes âgées vivant seuls sur chaque secteur durant la canicule. Bilan des actions de prévention et de sécurité et reconduction de l'opération tranquillité vacances en se rendant en gendarmerie ou sur site internet pour inscription.
- Commission culture : médiathèque : Une rencontre de l'équipe des bénévoles avec les élus de la commission culturelle a eu lieu le 16 juin. Sophie Humbert qui va remplacer Jennifer Prudhommeau a été invitée. C'était pour elle l'occasion de faire connaissance avec toutes ces personnes. Un power point a été présenté pour préciser ce qui est attendu d'une médiathèque municipale. C'est un service public qui doit être au service de la population et évoluer dans le cadre juridique actuel. La médiathèque fait également partie du Rézo Lire de l'avant pays savoyard et à ce titre participer aux événements mis en place par les animatrices du réseau : bibliothèque en fête et "En avant le printemps". Les échanges à l'issue de la rencontre ont porté sur la volonté de mettre en place un service de portage à domicile, développer les échanges avec les enseignants pour une meilleure connaissance des uns et des autres et les contraintes budgétaires.
Le marché nocturne se prépare activement. La mise en place de l'événement est en cours, avec la participation d'environ 40 exposants, présence des pompiers et du Syclum. La buvette sera installée le jeudi. Le planning de présence des bénévoles est établi. Le camion des Caves du Tour'Billon sera également présent lors de cette manifestation.
- Commission jeunesse environnement :
Cmj: Les jeunes ont terminé leur mandat sur un beau projet financé par le SMAPS, le mobilier restera à la médiathèque, le retour des enfants sur ce projet est plus que positif ils ont tous adoré, 3 jours intenses de travail pour la bonne cause. Je tiens à remercier Mme PRUDHOMMEAU car sans elle qui était en lien avec le SMAPS, ce projet n'aurait pas abouti. Rendez-vous en septembre pour l'élection du futur CMJ.
Ecole : la remise des calculatrices s'est bien déroulée le vendredi 26 juin le matin à 8h30. La remise a été décalée à cause de la canicule et la fermeture de l'école. Intervention de Valérie concernant l'école : l'ancienne directrice et une enseignante quittent l'établissement à la rentrée donc deux remplacements et Mme CIOTTA garde l'interim de direction pour un an.
Syclum : Une réunion de conseil a eu lieu le 30 juin pour la mise en place des commissions, je suis inscrite d'office en tant que membre du bureau dans la commission : personnel et santé au

travail en collaboration avec Monsieur DROGOZ (vice-président) et je suis membre de la commission déchetterie, je trouvais cela pertinent car nous en avons une sur notre commune. Sivu : une réunion de conseil a eu lieu le 2 juillet pour valider le règlement intérieur du gymnase, le nouveau président du SIVU est très actif, il est présent tous les jours au gymnase et a déjà entrepris des travaux. Les associations vont commencer à payer les heures d'occupations, mais à moindre cout que le SIVU de pravaz , en effet le gymnase du guillon est en mauvais état, nous ne pouvons pas demander le même tarif alors qu'il ne propose pas les mêmes services fonctionnels.

4 COMPTES RENDUS DE REUNIONS

Intercommunalité

- **CCVG**
Bureaux et Conseil

- **SYCLUM**

Commissions communales

5 QUESTIONS DIVERSES et DATES A RETENIR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.